

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **3 février 2014**

Décision n° **B-2014-4901**

commune (s) : Lyon 9°

objet : Acquisition, à titre gratuit, d'une parcelle de terrain à détacher d'une propriété située boulevard de La Duchère et appartenant à la société Investim

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Barral

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 27 janvier 2014

Secrétaire élu : Madame Murielle Laurent

Compte-rendu affiché le : mardi 4 février 2014

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Buna, Charrier, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Abadie, Mme David M., MM. Barge, Brachet, Charles, Colin, Barral, Desseigne, Crédoz, Bernard R., Bouju, Mme Laurent, M. Vesco, Mme Frih, M. Assi.

Absents excusés : Mmes Guillemot (pouvoir à Mme Laurent), Pédrini (pouvoir à M. Darne J.), Besson (pouvoir à M. Kimelfeld), Dognin-Sauze (pouvoir à M. Crédoz), Gelas (pouvoir à M. Bernard R.), M. Claisse (pouvoir à Mme Frih), Mme Peytavin, MM. Julien-Laferrière, Sangalli.

Absents non excusés : Mme Domenech Diana, MM. Daclin, Calvel, Arrue, Passi, Sécheresse, Rivalta, David G., Lebuhotel.

Bureau du 3 février 2014**Décision n° B-2014-4901**

commune (s) : Lyon 9°

objet : **Acquisition, à titre gratuit, d'une parcelle de terrain à détacher d'une propriété située boulevard de La Duchère et appartenant à la société Investim**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 22 janvier 2014, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008 modifiée, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1.

La Communauté urbaine de Lyon se propose d'acquérir, en vue de l'implantation d'une armoire électrique suite à la motorisation d'une vanne dans la cadre des travaux de sécurisation du réseau d'eau potable sur le plateau de la Duchère à Lyon 9°, une parcelle de terrain de 4 mètres carrés environ dépendant d'une propriété appartenant à la société Investim et cadastrée AT 37.

Aux termes du compromis, la société Investim céderait le bien en cause, libre de toute location ou occupation, à titre purement gratuit ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Approuve l'acquisition, par la Communauté urbaine de Lyon, à titre gratuit, d'une parcelle de terrain de 4 mètres carrés environ dépendant de la propriété de la société Investim cadastrée AT 37, située boulevard de la Duchère à Lyon 9°, et nécessaire à l'implantation d'une armoire électrique suite à la motorisation d'une vanne dans le cadre des travaux de sécurisation du réseau d'eau potable sur le plateau de la Duchère.

2° - Autorise monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette acquisition.

3° - La dépense totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P20 - Eau potable, individualisée sur l'opération n° 1P20O2192.

4° - Cette acquisition, à titre gratuit, fera l'objet des mouvements comptables suivants : en dépenses : compte 6227 - et en recettes : compte 1328 - exercice 2014.

5° - Le montant à payer sera imputé sur les crédits inscrits au budget des eaux - exercice 2014 - compte 6227, pour un montant de 500 € au titre des frais estimés d'acte notarié.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 4 février 2014.